

LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

L'ADOUR

Départements des LANDES (40) – PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (64) / Commune de URT (64240)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
<p>Château de Montpellier ou de Roles, vis-à-vis le grand débarcadère du port d'Urt</p>	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Château de Montpellier mentionné sur Scan 25 IGN (zone non couverte par Scan Littoral). Nous proposons une délimitation au niveau du château selon un axe Nord-Sud. Positionnement semblable à celui figurant sur la carte scannée transmise par la DDTM64 qui place cependant la limite légèrement plus en amont entre le château et le débarcadère (cf. page suivante). Positionnement approchée (incertitude < 200 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :



Extrait de la carte scannée transmise par la DDTM64 (LSE Adour)

